

Communiqué de presse
Paris, le 22 juillet 2026

5 764 décès en excès en France durant la période de canicule du 17 juin au 2 juillet

Santé publique France publie les données relatives à l'excès de mortalité toutes causes, observé durant la période de canicule du 17 juin au 2 juillet 2026 exposant la quasi-totalité de la population à de très fortes chaleurs dans une période encore importante d'activités scolaires et professionnelles. 5 764 décès toutes causes en excès (+ 36 %) ont été estimés pour les périodes et départements concernés par des records de températures historiques. Mercredi 24 et jeudi 25 juin ont été les journées les plus chaudes jamais enregistrées en France, atteignant pour la première fois les 30 °C en moyenne sur 24h selon Météo France. La chaleur a ainsi atteint des niveaux extrêmes avec des valeurs de températures maximales record dans plusieurs régions (42,5 °C à Bordeaux, 40,1 °C à Paris, 42,7 °C à Niort, 43 °C à Brive, 43,8 °C à Saintes ...).

Toutes les classes d'âge à partir de 15 ans sont également concernées. Cet excès de mortalité toutes causes, souligne l'impact sanitaire lié à l'intensité remarquable et la durée de l'exposition à la chaleur de la population sur le territoire hexagonal, sans toutefois atteindre celui de 2003. Ces données constituent une première estimation de l'impact de la canicule sur la mortalité toutes causes, réalisée et publiée 3 semaines après la fin de la vague de chaleur et sont donc non consolidées. Elles devront être confirmées par les analyses plus précises du bilan de fin de période de surveillance estivale, à l'automne.

Un excès de mortalité visible pour toutes les classes d'âge à l'exception des moins de 15 ans

Cette période de canicule survenue du 17 juin au 2 juillet 2026, d'une sévérité exceptionnelle — son intensité dépassant même celle d'août 2003 — se distingue aussi par sa précocité et sa durée inédites. Au cours de cette période, 92 départements ont été concernés par cet épisode de canicule, soit 98,5 % de la population hexagonale.

Pour les périodes et départements concernés par la canicule, au moins **5 764 décès toutes causes en excès** ont été estimés, soit une augmentation de plus de 36 %. Plus de la moitié (56 %) des excès de décès ont été observés sur les journées du 25 au 27 juin.

Un excès de mortalité toutes causes a été observé de manière inédite pour toutes les classes d'âge à partir de 15 ans, avec une augmentation marquée des décès dès 45 ans, soulignant l'impact sanitaire lié à l'intensité remarquable et la durée de l'exposition à la chaleur de la population. **Les personnes âgées de 75 ans et plus constituent les deux tiers de ce bilan provisoire** avec au moins 3 719 décès en excès (+ 33,3 %).

Les décès toutes causes, observés durant cet épisode de canicule, ont augmenté pour tous les types de lieux de décès : établissement hospitaliers, domicile et EHPAD/Maison de retraite.

L'excès de mortalité toutes causes est plus élevé dans les régions où la population a été la plus exposée à la chaleur

Toutes les régions ont été concernées par un excès de mortalité toutes causes à l'exception des régions Corse, Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dont la population a été exposée de manière moins intense à la chaleur entre le 17 juin et le 2 juillet.

La région la plus concernée par un excès de mortalité toutes causes est la région Ile-de-France avec près de 2 000 décès toutes causes en excès (+ 81,2 %). **Les autres régions les plus concernées sont Grand-Est** (635 décès en excès, + 38,9 %), **Pays de la Loire** (553 décès en excès, + 55,2 %) et **Centre-Val-de-Loire** (511 décès en excès, + 62,6 %).

Une première estimation à consolider en fin de période de surveillance estivale

Les données de mortalité proviennent des bureaux d'état-civil, transmises par l'Insee. Elles sont issues d'un échantillon d'environ 5 000 communes, couvrant 84 % de la mortalité nationale. Ces données, administratives et sans information sur les causes médicales, sont dématérialisées et extrapolées pour estimer les résultats à l'échelle nationale.

Un délai existe entre la survenue d'un décès et sa transmission à Santé publique France : en moyenne et sur l'année, 50 % des informations sont disponibles à J+3, et près de 95 % à J+10. Ce délai peut s'allonger lors de périodes spécifiques (vacances scolaires, jours fériés, week-ends prolongés, ou pics épidémiques).

Les informations collectées incluent l'âge et le type de lieu de décès (domicile, EHPAD/maison de retraite, établissement hospitalier, etc.) Cette information est collectée par l'officier d'état-civil au moment de la déclaration du décès à la mairie et doit être considérée avec prudence car il peut subsister une confusion entre le domicile et l'EHPAD/Maison de retraite.

Pour calculer l'excès de risque pendant les canicules, le nombre quotidien de décès est comparé à un nombre attendu, estimé via un modèle statistique adapté du projet EuroMomo. Ce modèle, utilisé par 28 pays européens, intègre des données historiques sur 6 ans, la tendance générale et les fluctuations saisonnières, en excluant les périodes d'événements extrêmes. Il est appliqué au niveau départemental, tous âges et par classes d'âge, mais pas par type de lieu de décès.

L'estimation finale de l'excès de mortalité consolidée sur l'ensemble de l'été et détaillée par vague de chaleur sera présentée dans le bilan estival produit après la période de surveillance.

CONTACT PRESSE

presse@santepubliquefrance.fr

Stéphanie CHAMPION : 01 41 79 67 48 - Camille LE HYARIC : 01 41 79 68 64 - Marie DELIBEROS : 01 41 79 69 61